



JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

14H ST CYPRIEN Toulouse

Journée Nationale « Hôpital Mort » dans la région.



Manif avec le drakkar comme en novembre 2016 !!!



Les revendications sont simples, un budget de la sécurité sociale augmentant de 5% minimum en 2020 pour :

- Des embauches massives pour combler le sous effectif hospitalier et des cliniques privées
- 300 euros d'augmentation pour les paramédicaux, techniques et administratifs hospitaliers et professionnels de santé du privé.
- Plus de lits hospitaliers et d'offre de soin publique.



Il y a un an et demi nous lançons une alerte très suivie avec notre clip « Basique ». Aujourd'hui, l'heure est la mobilisation de tou.te.s les travailleur.se.s de la Santé !
Se mobiliser le 14 novembre est vital !!!

**MONTRONS, PAR TOUS LES
MOYENS À NOTRE
DISPOSITION, NOTRE
DÉTERMINATION AU
GOUVERNEMENT**

Médecins - Soignant.e.s - Administratifs - Techniques - Cadres
Contractuel.les- Sous-traitants - Usager.e.s, tout.e.s concerné.e.s !!!

Comment faire grève...



Je dois me déclarer gréviste 24h avant ma 1ère heure de grève effective:

Je choisis mon heure de départ et heure de fin de grève, je m'inscris et je signe le tableau mise à ma disposition par l'encadrement, je fais une photo/photocopie pour prouver l'heure d'inscription.

Je peux aussi m'inscrire gréviste par mail 24h avant le début de ma grève sur ce mail : lemoign.r@chu-toulouse.fr

La DRH ou la direction de pôle peut m'assigner jusqu'à mon départ en grève mais doit me remettre un document officiel en main propre seulement sur mon temps de travail ou par voix d'huissier au domicile (donc ne répondez pas personnellement si quelqu'un sonne à votre porte)

Ce document doit comporter mon nom, mon horaire de grève mon service. A la moindre erreur le document n'est pas valable.

L'assignation doit être signée par une personne qui a le pouvoir de délégation du Directeur général (souvent la direction de pôle) mais pas quelqu'un d'autre (cadre par exemple)

Assigné.e, je suis payé.e et je compte parmi les grévistes. L'assignation ne peut se faire que pour une journée entière. Les services non-ouverts les dimanches et jours fériés ne sont pas soumis aux assignations. Il y a cependant quelques exceptions si doute nous contacter.

La mobilisation de chacun aujourd'hui fera les soignants de demain.

Pour plus de détails : voir www.cgtchutoulouse.fr

